

Réunion du 14 février 2013 au ministère de l'Écologie

lundi 18 février

2013

Réunion du 14 février 2013 au ministère de l'Écologie : Les associations demandent que l'on passe de l'ère de la "sensibilisation" à celle de l'action

Le 14 février 2013, les associations nationales de défense du paysage (voir liste ci-dessous) ainsi que la Fédération française du paysage (professionnels) ont été reçues au cabinet de Delphine Batho, ministre de l'Écologie.

Cette réunion avait été annoncée sur le site de Paysages de France par un communiqué évoquant un certain nombre de points particulièrement sensibles : [Voir ici](#)

Le ministère de l'Écologie souhaite en effet célébrer le 20^e anniversaire de la loi paysage notamment à travers un certain nombre de manifestations. Il est ainsi question de relancer le « Concours national des entrées de ville » [*], d'organiser un concours de photographies dans l'esprit de celui qui avait été organisé par Ségolène Royal en 1992 ainsi qu'une exposition à partir du fond de l'Observatoire du paysage, d'intégrer le paysage dans les programmes scolaires, ou encore de donner plus de "lisibilité" au grand prix national du paysage... Parallèlement, seraient notamment relancés les « plans de paysage ».

Un enjeu majeur : enrayer l'artificialisation galopante de l'espace

Les associations ont donc rappelé que la sensibilisation avait largement montré ses limites, notamment auprès des élus locaux, et insisté sur l'urgence qu'il y avait à mettre en place les mesures indispensables pour répondre aux enjeux majeurs tels que l'artificialisation du territoire, liée à l'urbanisation à vive allure de très vastes espaces, au développement incessant des grandes infrastructures, phénomène désormais aggravé par le mitage de territoires jusqu'ici préservés, provoqué notamment par le développement sans frein de l'éolien industriel.

La représentante de la SPPEF a évoqué le problème de l'habitat pavillonnaire, le caractère inopérant du volet paysager du permis de construire ainsi que les conséquences, très graves pour le paysage, du désengagement des services de l'État. Enfin, Kléber Rossillon, président de Patrimoine-Environnement, a fait remarquer que le mot paysage ne figurait pas dans la lettre de cadrage du Premier ministre concernant la "Transition écologique".

La sensibilisation en lieu et place de l'action conduit à l'effet inverse de l'objectif que l'on prétend poursuivre

Paysages de France a rappelé de son côté que le moins était que les lois destinées à protéger le paysage fussent respectées, ce qui était très loin d'être le cas en matière d'affichage publicitaire. Or, du moins dans ce domaine, Paysages de France a fait la démonstration que la véritable sensibilisation passe nécessairement par une action énergique en faveur du respect des dispositions du code de l'environnement. Se cantonner à la sensibilisation, c'est, dans le cas d'espèce, la quasi-assurance que rien

ne bougera : Paysages de France peut fournir maints exemples qui, hélas, sont parfaitement édifiants. Pire, la sensibilisation lorsqu'elle tient lieu d'action revient à s'exonérer de l'action...

« Décret affichage » : le gouvernement décidé à réparer les dégâts ?

Concernant les demandes de l'association en vue notamment de reprendre le décret affichage du 30 janvier 2012 et de corriger ses dispositions les plus catastrophiques, obtenues par les afficheurs avec la complicité du gouvernement précédent, il a été confirmé que les propositions de l'association restaient d'actualité et que des réunions se tiendraient à la rentrée, dans le cadre de la loi sur la biodiversité. Quand au décret rectificatif portant notamment sur le délai de mise en conformité et sur une mesure aussi essentielle que la limite de l'égout du toit pour les enseignes des bâtiments commerciaux (mesure proposée dès l'origine par Paysages de France), il sera examiné prochainement par le Conseil d'État et devrait être publié au plus tard en mai 2013.

L'urgence d'agir

Une chose est certaine, chaque jour de retard pris par le gouvernement est un cadeau de plus aux afficheurs : il suffit de songer aux écrans numériques vidéos de grand format scellés au sol qui se sont multipliés au cours des derniers mois, et qui, du fait de l'amendement « scélérat » du député Straumann (lequel s'est ouvertement vanté de protéger un délinquant de l'environnement), pourront, avant une éventuelle mise en conformité, rester en place plus de six ans.

La question de l'ours

Enfin, l'association a insisté sur le caractère transversal et complexe du paysage, lequel ne peut se limiter à une approche fondée sur des critères esthétiques, voire purement descriptifs, tels qu'ils prévalent dans certaines disciplines. C'est ainsi par exemple qu'il faut considérer la biodiversité comme une composante essentielle du paysage, alors même qu'elle recouvre un grand nombre de phénomènes qui, le plus souvent, ne sont pas "visibles". Compte tenu de l'actualité liée au refus de la ministre de procéder à de nouveaux lâchers d'ourses dans le Béarn, l'association a notamment rappelé que, indépendamment de la procédure de sanction entamée à l'encontre de la France, cet animal mythique conférait au paysage pyrénéen une dimension qui relève de la culture, de la représentation collective et qui est constitutive de son identité profonde.

- *Ligue urbaine et rurale,*
- *Patrimoine-Environnement,*
- *Paysages de France,*
- *Société pour la protection du paysage et de l'esthétique de la France (SPPEF)*

[*] L'attribution d'un prix à des communes dont les entrées sont d'in vraisemblables cloaques visuels, telle Montélimar, pose au demeurant un problème de fond qui nécessite impérativement une réflexion et une reféinition des critères.